INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Établissement d'obligations de service public en ce qui concerne des services aériens réguliers de transport de fret aérien et de courrier

(2017/C 25/03)

État membre	Portugal
Liaison aérienne concernée	Lisbonne/Terceira/Ponta Delgada/Lisbonne ou Lisbonne/Ponta Delgada/Terceira/Lisbonne
Date d'entrée en vigueur des obligations de service public	1er avril 2017
Adresse à laquelle peuvent être obtenus le texte de l'appel d'offres et l'ensemble des informations et documents pertinents se rapportant aux obligations de service public	Tous les documents sont disponibles sur le site web: http://www.saphety.com et auprès de l'Autoridade Nacional da Aviação Civil concurso.osp@anac.pt Pour plus d'informations, veuillez contacter: Ministério do Planeamento e das Infraestruturas Gabinete do Secretário de Estado das Infraestruturas Av. Barbosa do Bocage nº 5 – 2º andar 1049-039 Lisbonne PORTUGAL Courriel: gab.infraestruturas@mpi.gov.pt